

# Webinaire Master MEEF 1<sup>er</sup> degré - Stages en SOPA

Mardi 20 mai 2025

# ORGANISATION DU WEBINAIRE

**Partie 1 – Suivi et évaluation des stages** (Matthieu Cadot, responsable M2 MEEF 1er degré, site de Cergy Hirsch)

**Partie 2 – Cadre administratif : Le dossier Colibris et les conditions de versement de la gratification financière par le rectorat de Versailles** (Christel Bardoulat, Gestionnaire pré-professionnalisation SOPA, DPE 3 Parcours professionnels)

**Partie 3 – Questions diverses**

# Partie 1 –

## Suivi et évaluation des stages

(Matthieu Cadot)



ACADÉMIE  
DE VERSAILLES

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*



Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Versailles



# Organisation de la rentrée

**Jeudi 28 août 2025** : accueil sur les sites universitaires

**Vendredi 29 août 2025** : pré-rentrée dans les écoles

**Semaine du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2025** : semaine massée dans les écoles

## Calendrier des stages

semaine enseignement	semaine calendrier	Date du lundi de début de semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
1	35	25-août-25				accueil sur sites INSPE	pré-rentree pour tous	
semaine massée pour les étudiants en SOPA								
3	37	8-sept.-25		SR ou SOPA (1 jour/semaine) vague A		SR ou SOPA (1 jour/semaine) vague B		
4	38	15-sept.-25						
5	39	22-sept.-25						
6	40	29-sept.-25						
7	41	6-oct.-25	semaine massée SR ou SOPA (pour tous)					
8	42	13-oct.-25		SR ou SOPA vague A		SR ou SOPA vague B		
	43	20-oct.-25	VACANCES DE TOUSSAINT					
	44	27-oct.-25	VACANCES DE TOUSSAINT					
9	45	3-nov.-25		SR ou SOPA vague A		SR ou SOPA vague B		
10	46	10-nov.-25						
11	47	17-nov.-25		SR ou SOPA vague A				
12	48	24-nov.-25	semaine massée SR ou SOPA (pour tous)					
13	49	1-déc.-25		SR ou SOPA vague A		SR ou SOPA vague B		
14	50	8-déc.-25						
15	51	15-déc.-25						
	52	22-déc.-25	VACANCES DE NOËL					
	1	29-déc.-25	VACANCES DE NOËL					



**ACADÉMIE DE VERSAILLES**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

**INSPE** Institut national supérieur du professorat et de l'éducation  
Académie de Versailles



	52	22-déc.-25	VACANCES DE NOËL				
	1	28-déc.-25					
16	2	5-Janv.-28	SR ou SOPA vague A		SR ou SOPA vague B		
17	3	12-Janv.-28					
18	4	19-Janv.-28					
19	5	26-Janv.-28	semaine massée SR ou SOPA (pour tous)				
20	6	2-févr.-28	SR ou SOPA vague A		SR ou SOPA vague B		
	7	9-févr.-28					
	8	16-févr.-28					
21	9	23-févr.-28	VACANCES D'HIVER				
22	10	2-mars-28					
23	11	9-mars-28	SR ou SOPA vague A		SR ou SOPA vague B		
24	12	16-mars-28					
25	13	23-mars-28					
26	14	30-mars-28					
27	15	6-avr.-28					
28	16	13-avr.-28					
	17	20-avr.-28	VACANCES DE PRINTEMPS				
	18	27-avr.-28					
29	19	4-mai-28	SR ou SOPA vague A		SR ou SOPA vague B		
30	20	11-mai-28					
31	21	18-mai-28					
32	22	25-mai-28					
33	23	1-juin-28					
34	24	8-juin-28					
35	25	15-juin-28					
36	26	22-juin-28					
37	27	29-juin-28					



ACADÉMIE  
DE VERSAILLES

Liberté  
Egalité  
Fraternité

**INSPÉ** institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Versailles



# Objectifs du stage SOPA

- **Concevoir** des séquences d'apprentissage de manière autonome.
- **Mettre en œuvre** des séquences d'apprentissage de manière autonome.
- **Prendre la classe entre six et huit demi-journées en autonomie et idéalement une ou plusieurs journée(s) entière(s).**
- Assurer la sécurité du groupe classe et un climat propice aux apprentissages en tenant compte des habitudes de la classe.
- Être capable d'analyser sa pratique professionnelle.
- Participer aux réunions d'équipes (conseil des maîtres, d'école, équipes éducatives, etc.).

## L'accompagnement pendant le stage

- référent principaux = tuteur universitaire et tuteur académique (MAT). Vous avez le droit de solliciter l'aide de vos tuteurs / tutrices à tout moment dans votre stage et en dehors de leurs visites.
- EC 242 = TP destinés à l'accompagnement et à la préparation des stages à l'INSPÉ.
- Tous les formateurs de votre équipe pédagogique peuvent être sollicités pour des questions en lien avec la didactique de leur discipline.

# Les visites

- **Deux ou trois visites** du tuteur universitaire.
- **Quatre** visites du tuteur académique :
  - dont une visite conseil en période 1
  - et une visite conseil en dernière période.

# Comment sommes-nous évalués et par qui ?

Stage évalué lors des visites des tuteurs → Rapports de visite : code de 0 à 4 pour évaluer le niveau général de maîtrise des compétences observées par rapport aux attendus.

- 0. Les obligations professionnelles ne sont pas respectées.
- 1. Les compétences attendues ne sont pas suffisamment maîtrisées.
- 2. Les bases des compétences attendues sont maîtrisées
- 3. Les compétences attendues sont atteintes.
- 4. Les compétences attendues sont dépassées.

## 1. Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

CC1 Faire partager les valeurs de la République

CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

	Non atteint	Partielle ment atteint	Atteint
1. Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de la classe et de l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



ACADÉMIE  
DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**INSPE** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Versailles



# Comment l'évaluation du stage pèse-t-elle dans la validation du master ?

À la fin de l'année universitaire, le tuteur universitaire attribue une note /20 pour l'EC stage (EC 241) :

- Note seuil à 10/20 (pas de compensation possible et pas de session 2)
- Seuil minimal de validation = code 2, « les bases des compétences attendues sont maîtrisées »

- 0. Les obligations professionnelles ne sont pas respectées.
- 1. Les compétences attendues ne sont pas suffisamment maîtrisées.
- 2. Les bases des compétences attendues sont maîtrisées
- 3. Les compétences attendues sont atteintes.
- 4. Les compétences attendues sont dépassées.

# Partie 2 - Cadre administratif : le dossier Colibris et les conditions de versement de la gratification financière par le rectorat de Versailles

## (Séverine LABLANCHE et Christel BARDOULAT )

### Points abordés

- Suivi administratif de votre dossier SOPA
- Le dossier colibris
- Le dépôt mensuel du certificat d'assiduité
- Points de vigilance pour les étudiants à distance

# SUIVI ADMINISTRATIF DE VOTRE DOSSIER SOPA

## Présentation de la DPE3

- MME LABLANCHE Séverine : adjointe à la cheffe du service parcours professionnels, supervise le suivi du dispositif SOPA

[Severine.lablanche@ac-versailles.fr](mailto:Severine.lablanche@ac-versailles.fr)

- MME BARDOULAT Christel : collaboratrice en charge du recueil et de l'avancée du dossier sur Colibris, de la transmission des pièces COLIBRIS au service financier et du suivi

[christel.bardoulat@ac-versailles.fr](mailto:christel.bardoulat@ac-versailles.fr)

# LE DOSSIER COLIBRIS

Connexion à colibris  
via le lien suivant

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/>

onglet « Étudiants  
en MEEF »



Dépôt des pièces  
constitutives du  
dossier :

- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de la carte de sécurité sociale
- RIB (compte bancaire domicilié en France)
- Certificat d'inscription en M2



Remboursement des  
frais de transport :

- Copie de la carte de transport
- Attestation de chargement disponible sur votre espace Ile de France Mobilité ou délivrée au guichet des agences navigo.

Seule cette  
attestation sera  
prise en compte



Dépôt de la  
convention signée  
par :

- le Président de l'Université,
- le chef d'établissement d'accueil,
- le responsable de parcours,
- le tuteur de stage
- le stagiaire



Dépôt après le  
dernier jour de stage  
de chaque mois :

- Certificat d'assiduité
- Attestation de chargement des transports si abonnement mensuel

Si votre dossier est incomplet, vous serez invité via la plateforme à le compléter avec mention des pièces manquantes.

### **Attention :**

- si votre dossier n'est pas téléversé dans les délais ou demeure incomplet, le versement de la gratification de votre stage sera reporté de 2 mois minimum.
- à la fin du stage, vous recevrez via colibris un état des paiements. En l'absence de contestation dans un délai de deux mois à compter la réception de ce document, toutes les sommes non perçues ne seront plus dues.

# LE DEPOT MENSUEL DU CERTIFICAT D'ASSIDUITE

- Il vous appartient de téléverser **après le dernier jour de stage du mois** votre certificat d'assiduité complété et signé par votre MAT. La signature doit être originale, les signatures électroniques ne sont pas autorisées.
- Le nombre d'heures conditionne le montant de la gratification à venir : 48 jours gratifiés de 6.75 heures correspondant à 324 heures pour ce SOPA . **Si toutes les heures ne sont pas effectuées, le montant de la gratification sera calculé au prorata.**
- La gratification est versée mensuellement sous réserve du dépôt régulier de vos assiduités.

A \_\_\_\_\_, le \_\_/\_\_/202\_\_

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

**Attestation d'assiduité (Service fait) – 1<sup>er</sup> degré**

Pour le mois de \_\_\_\_\_ 202\_\_

Je soussigné(e), Madame/Monsieur \_\_\_\_\_, Enseignant(e) tuteur, certifie que l'assiduité mensuelle de Madame/Monsieur \_\_\_\_\_, stagiaire SOPA<sup>i</sup> a été :

Complète, conformément au calendrier des stages établi pour l'année scolaire 2023-2024 (= jours de stage prévus par le calendrier dans le mois concerné réalisés intégralement).

Partielle, selon les modalités définies ci-dessous (ATTENTION : Le calcul en heures se fait sur la base de 6,75h par jour de stage) :

La date ne peut pas être antérieure au dernier jour de stage prévu du mois

L'attestation du mois est à déposer sur colibris au plus tôt et au plus tard le 10 du mois suivant.

Si assiduité complète : le MAT coche uniquement cette case. Aucune mention d'heures ne doit être inscrite.

Assiduité incomplète : le MAT doit indiquer le nombre de jours de stage et d'heures prévues puis le nombre de jours de stage et d'heures effectuées. **Ces deux informations sont impératives.**

# Points de vigilance pour les étudiants à distance (EAD)

Votre remboursement des frais de transport ne peut porter que sur les mois du SOPA au cours desquels vous êtes en stage.

Votre justificatif de transport doit être nominatif (nom et prénom) et doit mentionner le montant mensuel réglé.

EAD hors académie : la convention qui permet la gratification est celle de l'INSPE. Aussi, même si votre académie établit sa propre convention, vous devez tout de même faire signer celle de l'INSPE.

Pour le certificat d'assiduité, vous devez utiliser exclusivement le formulaire communiqué par l'INSPE.

Vous devez effectuer le nombre de jours de stage prévu chaque mois à raison de 6,75 heures par jour de stage. Aussi, en cas d'absence d'une journée, il faut déduire 6,75 heures et la moitié pour une demie journée.

# Partie 3 – Questions diverses